

# Charte de responsabilité environnementale de la plateforme MetaToul

***Le personnel de la plateforme MetaToul s'engage à respecter cette charte. Chaque responsable de site veillera à fournir cette charte dès l'accueil des nouveaux arrivants.***

Après plusieurs décennies de recherche scientifique, le lien entre activités humaines, changement climatique, et dégradations de la biosphère est aujourd'hui clairement établi et documenté à l'échelle mondiale. Les travaux de prospective montrent qu'il existe un risque élevé que la situation devienne irréversible dans de nombreux socio-écosystèmes – possiblement à moyen terme – si nous poursuivons sur la trajectoire actuelle d'utilisation de ressources et de rejet de gaz à effet de serre.

## I. Processus d'élaboration et justification de la charte de responsabilité environnementale

Conscient de l'urgence de mettre en cohérence nos activités de recherche et développement avec la nécessité de réduire notre impact environnemental, nous avons réalisé, depuis 2019, le bilan GES de la plateforme, en utilisant l'outil du collectif labos1point5. Celui-ci sera effectué annuellement. Cet outil nous permettra de suivre nos objectifs de réduction.

Lors des journées scientifiques de la plateforme, en mars 2022, la rédaction d'une charte écoresponsable de la plateforme a été décidée afin d'entériner notre démarche de réduction. Cette charte a été co-réalisée par le groupe de travail EcoResponsable de la plateforme MetaToul composé de personnes appartenant à chacun des plateaux de la plateforme puis validée par le CoGe.

## II. Objectifs de la charte

Face à l'urgence environnementale les membres de MetaToul adhérents à la charte reconnaissent la réalité et l'importance de cette situation, et manifestent leur volonté de mettre en œuvre un changement progressif de leurs pratiques professionnelles pour réduire significativement l'impact environnemental de leurs activités de recherche. Ils s'engagent à diffuser cette charte auprès de leurs personnels et publics, et à promouvoir sa mise en application rapide et effective dans leur environnement tant interne qu'externe, notamment sur les axes définis ci-dessous.

1. La plateforme MetaToul s'engage dans une démarche d'évaluation de l'impact carbone de ses activités et de sensibilisation de son personnel ;
2. La plateforme MetaToul s'engage dans une démarche de réduction d'émission des gaz à effet de serre liés à son activité de recherche et de développement avec un objectif de réduction déterminé tous les ans ;
3. La plateforme MetaToul s'engage à mettre en place une réflexion collective sur des actions permettant de mettre en œuvre de manière consensuelle, efficace et à court terme les mesures nécessaires à la réduction des émissions de GES par une méthode de convention citoyenne avec des actions d'incitations et de sensibilisation : l'ensemble des membres de la plateforme sont impliqués dans cette réflexion et répartis de manière aléatoire dans les différents groupes de réflexion mis en place.

### III. Engagement sur des thématiques majeures

La plateforme s'engage dans une démarche écoresponsable concernant les points suivants :

#### 1. Bilan de l'empreinte environnementale

- ❖ Effectuer un bilan annuel complet de l'empreinte environnementale de la plateforme incluant une démarche de sensibilisation aux enjeux climatiques, un bilan complet des émissions de gaz à effet de serre (incluant consommations des bâtiments, déplacements professionnels et domicile-travail, utilisation du numérique, achats, ...)
- ❖ Rendre ce bilan de l'empreinte environnementale public et le communiquer largement auprès du personnel

#### 2. Réduction de l'impact environnemental du fonctionnement

##### *a. R&D*

Tous nos développements expérimentaux et technologiques prennent en compte leur impact environnemental et l'objectif de réduction de l'empreinte carbone de la plateforme

##### *b. Bâtiment*

- ❖ S'assurer que les conditions de travail de ses membres garantissent un environnement sain, adapté à leur mission, et qui permette effectivement la réduction de l'empreinte environnementale de leurs activités
- ❖ S'engager dans la maîtrise des dépenses énergétiques, notamment :
  - S'engager vers une régulation thermique et électrique raisonnable au sein des locaux
  - Agir auprès des organismes de tutelles et des directions des sites et laboratoires pour permettre une réduction de la consommation énergétique des bâtiments et promouvoir la transition aux énergies renouvelables lorsque c'est possible.

##### *c. Achats*

Maitriser et réduire l'impact environnemental du parc instrumental en ayant une politique d'investissement et de gestion raisonnée et en inscrivant l'impact environnemental des instruments (fabrication, utilisation et recyclage) dans les appels d'offres.

##### *d. Mobilité*

- ❖ Favoriser les mobilités douces et le covoiturage dans les trajets professionnels, en particulier en mettant en place les moyens et installations qui les facilitent ;

- ❖ Mettre à disposition du personnel des outils performants de visioconférence, assurer un support technique efficace et une formation à l'utilisation de ces outils, et encourager leur utilisation pour des réunions courtes (journée ou demi-journée) ;
- ❖ Encourager le personnel à repenser les déplacements professionnels, surtout longue-distance, soutenir leur démarche et être incitatif, notamment quant à l'utilisation du train plutôt que de l'avion, choix des villes, horaires, regrouper les réunions pour éviter de cumuler les déplacements ...

#### ***e. Évènementiel***

- ❖ Favoriser des repas et/ou buffets végétariens et écoresponsables lorsqu'ils sont payés par MetaToul
- ❖ Organiser les journées scientifiques MetaToul annuelles dans un lieu permettant un coût carbone réduit du transport.

#### ***f. Numérique***

Maitriser le renouvellement des équipements informatiques, en incitant à des achats d'objets durables et une utilisation plus longue

### **3. Information aux demandeurs sur l'impact environnemental de leurs analyses**

- ❖ Développer les outils permettant de réaliser les ACV (analyse du cycle de vie) des différentes analyses sur la plateforme.
- ❖ Informer les demandeurs, lorsque la méthode ACV est applicable et disponible, de l'empreinte environnementale de leurs analyses.